



Pourquoi l'AUTRE ?

L'autre, c'est une personne, une famille sans logement donc exclue momentanément de notre société. Les raisons de cette exclusion sont diverses : chômage, problème de santé, difficultés familiales, violence, **bénéficiaires du droit d'asile.**

ENSEMBLE, nous pouvons rejoindre cet AUTRE, et l'aider à retrouver une place dans la société.



Face à l'urgence, la vocation de L'Autre est de créer un lien humain et d'aider ces personnes à garder leur dignité en leur proposant un toit

Le cadre de notre action

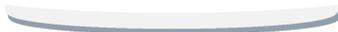
L'Association « L'AUTRE, Marseille-Est » a déjà acquis 3 logements. Ceux-ci sont meublés, accueillants, indépendants et insérés dans une vie de quartier. Ils sont prêtés pour des périodes d'environ 6 mois.

Les moyens souhaités

Réunir une **CENTAINES DE MEMBRES** (nous sommes déjà 70) qui versent une **contribution mensuelle de 20 euros** pour l'acquisition, l'entretien et le fonctionnement des logements.



L'engagement financier est moral et peut être à tout moment interrompu. Aucun membre adhérent n'est caution des prêts, dont la seule garantie est une hypothèque sur le bien.



Votre avantage fiscal

Jusqu'à 60% de votre souscription à l'association ouvrent droit à une réduction de vos impôts (reçu fiscal fourni).

Mais un toit, ce n'est pas suffisant pour se tirer d'affaire...

C'est pourquoi des membres bénévoles de notre association :

- assurent une relation de proximité avec les personnes accueillies
- collaborent avec les services sociaux ou les associations de réinsertion
- aident à la réinstallation dans un logement permanent

Les adhérents sont informés régulièrement des actions bénévoles, ce qui permet à chacun de suivre l'utilisation de sa participation financière, voire d'apporter une aide personnalisée pour répondre au mieux aux besoins des familles accueillies.



Ces différentes actions d'accompagnement sont indispensables pour réussir l'insertion des familles.

BULLETIN D'ADHESION

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

TEL :
Email :

Je soussigné donne mon plein accord pour adhérer en tant que membre bienfaiteur à l'association « L'AUTRE Marseille-Est »

- en faisant un don à l'association
- en versant une participation de 20 € par mois

Cette participation pourra être effectuée soit :

1. Par prélèvement automatique :
 - Mensuel
 - Trimestriel
 - Annuel

Pour ce faire, je joins à ce bulletin un relevé d'identité bancaire ou postal.

Dans ce cas, j'autorise l'association à effectuer ces prélèvements le 10 du mois à compter de :.....

2. Par chèque bancaire ou postal au siège de l'association : **38 Rue Raphaël Ponson 13008 Marseille**

Un reçu fiscal me sera envoyé en fin d'année afin de me permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Fait à :

Le :



Signature :

Entre 2000 et 2016 l'Autre Marseille-Est a hébergé dans ses appartements **156 personnes** qui représentent **60 familles**. Leur relogement a été assuré après un premier travail de réinsertion sociale.

Les associations « L'AUTRE » existent aussi à Eguilles, Aubagne et Lambesc.

Vous souhaitez participer au projet de la maison de « L'AUTRE » ?

Pour un bénévolat et/ou une adhésion, merci de renvoyer le bulletin d'adhésion au siège de l'association :

38 rue Raphaël Ponson

13008 Marseille
Tel : 04 91 77 93 05

Pour un complément d'informations, vous pouvez vous rendre sur notre site <http://lautremarseilleest.jimdo.com> ou contacter :
(Réunion d'information possible sur demande)

Document à diffuser sans modération

Association loi 1901
Créée en Juin 1994



UN TOIT CONTRE L'EXCLUSION



**Prêter un toit à des familles en
difficulté pour les aider à se
réinsérer dans la société**

Toutes les informations sur :
<http://lautremarseilleest.jimdo.com>